PROTOCOLE DE PRELEVEMENT DES RAISINS - Contrôle Dyostem

Choix de la zone de prélèvement

Choisir, dans la parcelle suivie, une zone représentative en termes de vigueur, de charge en raisins, d'état sanitaire… (une zone de prélèvement peut être une série de 20 – 30 ceps, sur 4 rangs voisins). Eviter les rangs et ceps en bordures de parcelles.
Toujours répéter les prélèvements dans cette même zone.

Choix des ceps

Dans la zone de prélèvement, ne prélever des baies que sur des ceps sains et représentatifs de la parcelle (éviter les complants notamment).

Nombre de baies

Prélever environ 50 baies sur une face d'un rang, puis 50 baies sur le rang d'en face, puis réitérer sur le couple de rangs suivant, soit environ 200 baies au total.
Prélever au maximum sur 2 grappes par cep.

La quantité de baies est très importante pour garantir la fiabilité de l'analyse.

Choix des baies

Prélever toujours les baies par groupes de 2 ou 3, à raison d'une seule baie par grappe, et alterner, entre chaque grappe, le lieu de prélèvement :

- Grappe 1 : 2-3 baies en haut – devant,
- Grappe 2 : 2-3 baies en bas – derrière,
- Grappe 3 : 2-3 baies au milieu – devant,
- Grappe 4 : 2-3 baies en haut – derrière,
- Etc…

Afin de pouvoir réaliser l'analyse, veiller à ne pas écraser les baies.

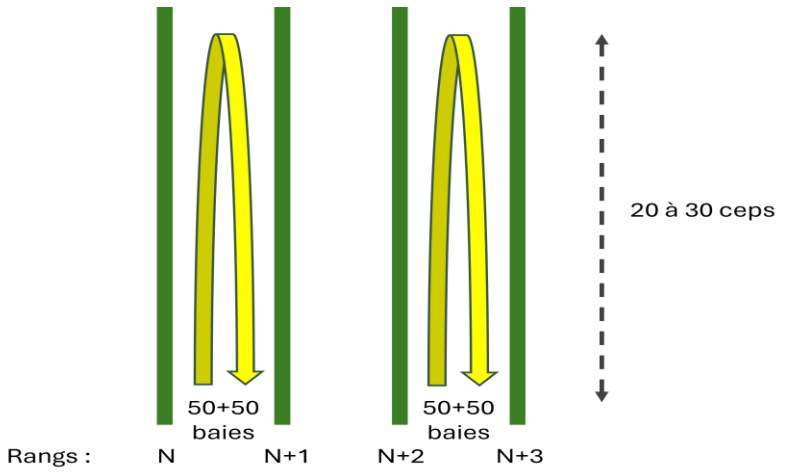

Heure de prélèvement

Prélever, dans la mesure du possible, chaque parcelle à la même heure et de préférence le matin.

Récipient de conservation des baies

Des boites de prélèvement sont à votre disposition au laboratoire.
Un papier absorbant sera disposé préalablement au fond de chaque boîte.

Condition de conservation des baies

Les boîtes contenant les prélèvements doivent être conservées au frais dans une glacière entre le prélèvement et l'analyse.
Eviter de stocker les échantillons au frigo si l'acidité totale doit être dosée ultérieurement.
La durée entre le prélèvement et l'analyse ne doit pas excéder 10 heures.

Identification des échantillons

La liste des parcelles analysées doit être communiquer au laboratoire pour définir les codes parcelles. (Cépages + nom parcelles)
Identifier les boites avec une étiquette comportant la raison sociale et le code parcelle.
Si vous le souhaitez, le laboratoire se tient à votre disposition afin d'imprimer des étiquettes.
A noter, l'identification devra strictement rester la même du début à la fin des prélèvements.

Dépôt des échantillons au laboratoire

Déposer les échantillons à Gondrin au plus tôt pour garantir l'intégrité des baies, et avant 14h.